

FORMATION  
POUR LES ÉLUS

## Le contrôle de légalité



La formation  
continue  
à l'université

La force d'un réseau national



### Durée

1 jour - 6 heures 30



### Calendrier

Nous consulter



### Lieu

Dans les locaux de l'Université :  
Arras, Béthune, Douai, Lens

Formation intra dans vos locaux  
possible



### Public

Formation collective : 12 participants  
maximum



### Tarifs

520 € (possibilité de prise en charge  
par le DIF Élus ou par la collectivité)  
Groupe intra : 1625 €

Le contrôle de légalité constitue une étape essentielle dans la sécurisation des actes des collectivités territoriales. Mieux comprendre son fonctionnement, ses objectifs et ses implications permet aux élus locaux de prévenir les irrégularités et d'agir dans le respect du cadre juridique. Cette formation offre une lecture claire des procédures de contrôle exercées par l'État, des actes concernés et des bonnes pratiques à adopter pour garantir la conformité des décisions locales.

## Objectifs

- Comprendre les principes du contrôle de légalité
- Mettre en place une procédure de contrôle de légalité
- Comprendre comment éviter les sanctions, annulations ou retards dans la mise en œuvre des projets locaux

## Contenu de la formation

### Rappels fondamentaux du contrôle de légalité :

- Définition et rôle du contrôle de légalité
- Actes concernés (délibération, budget, décision d'urbanisme, etc.)
- Délais de transmission et délai d'examen

### Les risques juridiques encourus par les collectivités territoriales :

- Vices de forme/vices de compétence/vice de fond
- Les conséquences pour les collectivités : annulation de l'acte, impact financier, responsabilité pénale des élus
- Analyse d'un acte administratif

### La sécurisation des actes juridiques :

- Anticiper les contrôles
- Collaboration avec les juristes
- Conformité aux textes légaux
- Etude de cas pratique sur un contentieux

## Validation

Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référente handicap :  
Stéphanie LOUVEAU  
fcu-handicap@univ-artois.fr

## Modalités pédagogiques

- PowerPoint pour présenter la partie théorique
- Partage d'expérience entre pairs
- Etude de cas fictifs
- Quizz interactif
- Analyse d'actes réels annulés
- Contrôle préfectoral simulé

## Intervenante

### Jenny PLEZ

Cadre administratif et financier, Région Hauts-de-France.

Titulaire d'un Master en Droit des collectivités territoriales, intervenante en droit public à l'Université d'Artois.

## Financement

Droit individuel à la formation des élus (DIFE)

OU

Budget formation de la collectivité

Une procédure à suivre

1. Créer son identité numérique 
2. Créer son compte élu 
3. Contacter la FCU Artois 

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre collectivité

*Pour plus d'informations, nous contacter.*

*Informations non contractuelles*

**FCU Artois**  
9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS  
Tél. 03 21 60 37 68  
Mail : fcu-fare@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr